

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

(Présidence : Antoine Chamot)

Procès-verbal

(Secrétaire : Joël Guillet)

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 29 juin 2015.
2. Préavis 07/2015. Arrêté d'imposition pour 2016.
3. Préavis 08/2015. Demande de crédit de fr. 150'000.- pour la réalisation de l'étude préliminaire de la route de contournement RC 451
4. Préavis 09/2015. Installation de capteurs photovoltaïques sur la toiture du collège du Mottier D.
5. Préavis 10/2015. Collecteurs secteur Etavez.
6. Actualités et communications de la Municipalité.
7. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
8. Propositions individuelles et divers.

Procès-verbal

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente in corpore à l'exception de M. Michel ODIER, excusé, ainsi que les représentants de l'administration communale.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mme et MM. Sylvia AMAUDRUZ, Jean-Pascal ABT, Eric-Alfred MENETREY, Michel RAVESSOUD, François CAMPART, Thierry SCIBOZ, Randolph ARENDSE.

Sont présents au moment de l'appel: 58 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il met en discussion l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

- Mis aux voix, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du PV de la séance du 29 juin 2015

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

- Mis aux voix, le PV est accepté à l'unanimité, sans opposition ni abstention, avec remerciements à son auteur.

2. Préavis 07/2015. Arrêté d'imposition pour 2016.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Patrick MATTENBERGER donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand MARTINELLI demande si une réflexion a été conduite par rapport à la réforme de la fiscalité des entreprises. Va-t-on laisser les choses couler, notamment vis-à-vis de la prise de position de l'Union des communes vaudoises ? Aucune mention n'est faite de cette problématique dans les documents à disposition.

M. Michel AMAUDRUZ, municipal, signale que les entreprises représentent entre 7 et 9% de ce que la commune encaisse. La simulation faite par BDO l'a été sur la base des éléments disponibles en mai 2015. A ce moment-là, aucun élément n'était disponible en regard de la nouvelle imposition des entreprises. Les calculs ont été faits avec prudence. On table sur une augmentation de fr. 300'000.- entre 2015 et 2019.

Mme Renata RAVERA intervient à propos du point 7 de l'Arrêté d'imposition. On parle de « ligne colatérale ». De qui s'agit-il exactement ? Dispose-t-on de chiffres à ce propos ?

M. Michel AMAUDRUZ ne peut répondre. La répartition entre « ligne colatérale » et « ligne ascendante » dépend des situations de famille. Des prédictions ne peuvent être faites.

M. Gérard MOJON signale que même l'Etat ne dispose pas d'informations permettant de savoir quel niveau d'impôts génère quoi. On connaît le montant global de l'impôt sur les successions mais pas le détail.

Mme Renata RAVERA explique que certaines communes ne taxent que fr. 0.50 en ligne collatérale.

M. Michel AMAUDRUZ indique que les montants de l'impôt sur les successions ont été de fr. 290'000.- en 2010, de fr. 127'000.- en 2011, etc. Et de 320'000.- en 2014. Il y a donc d'importantes fluctuations. La moyenne, retenue pour les années à venir, est de fr. 180'000.-.

M. Gérard MOJON dit qu'il va voter ce préavis car il est frappé au coin du bon sens. Il est judicieux de conserver le coefficient d'impôt actuel de 75. Nos concitoyens ne veulent pas qu'on augmente l'endettement de la commune. La Commission des finances suit la ligne empreinte de sagesse définie par la Municipalité. Il vaut la peine de se rallier à ce point de vue. Merci aussi au Municipal des finances de « mettre un peu de viande autour de l'os ». Le préavis essaie de nous expliquer le pourquoi des choses, même si le chemin est encore long entre les intentions et la réalisation efficace. En page 5, on nous donne un tableau et un histogramme. Même pour un financier, la matière est complexe. En 2012, 26 millions moins 26 millions, ça mène à deux millions d'excédent. C'est étrange. En 2013, 29 millions moins 29 millions, ça fait 7... Qu'on nous explique donc quels sont les chiffres qui ont été retraités. L'intervenant espère que la COFIN a pu disposer des informations nécessaires...

M. Michel AMAUDRUZ fait valoir qu'on a effectivement voulu présenter différents éléments de réflexion, entre les éléments épurés et les éléments effectifs. Si on prend l'exemple d'un encaissement de revenus de 18 millions en 2015, on a 15 millions encaissés cette année mais on encaisse aussi 1,191 million de solde d'impôt de 2014, 1'077 million de 2013, 358'000 de 2012, etc. Il y a toujours de résidus d'impôts qu'on encaisse. L'étude épurée c'est éliminer tout ce qui n'est pas directement lié à l'année. Le 7 millions de positif de 2013 est intéressant parce que l'état d'endettement que nous avons actuellement est de 52 millions. Ce montant nous donne un peu de mou dans les décisions que nous devons prendre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- Mis aux voix, le préavis 07/2015 est accepté à la majorité moins deux abstentions.

3. Préavis 08/2015. Demande de crédit de fr. 150'000.- pour la réalisation de l'étude préliminaire de la route de contournement RC 451

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Mme Renata RAVERA donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. Mme Cédric MOTTIER donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

- Mis aux voix, le préavis 08/2015 est accepté à la majorité moins un avis contraire et sans abstentions.

4. Préavis 09/2015. Installation de capteurs photovoltaïques sur la toiture du collège du Mottier D.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Guy CORBAZ donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Jacques ISELY donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Christophe BLANC aimerait connaître la durée de vie des panneaux solaires.

M. André GUEX, municipal, évoque une garantie de 20/25 ans et un amortissement portant sur 15/20 ans ; raison pour laquelle on a renoncé à les amortir sur 30 ans, comme de coutume.

M. Patrick MATTENBERGER signale que la proposition de la Municipalité d'amortir par prélèvement sur les « Réserves générales » fait que les investissements n'apparaissent plus dans les budgets mais dans les comptes. Considérant notamment que si ce projet était refusé, il faudrait investir fr. 60'000.- pour finir le toit, la commission reconnaît le bien-fondé de cet investissement. Celui-ci doit simplement suivre le même chemin que les autres dépenses de construction.

M. Guy CORBAZ précise que la durée de 25 ans est celle de la garantie des panneaux solaires. Ils peuvent durer davantage. La garantie est donc de « au moins » cette durée-là.

M. Marc MAILLARD signale que les services industriels lausannois lui rachètent le courant provenant de ses panneaux solaires à 11,8 centimes, soit davantage que les 9,4 centimes proposés à la commune.

M. André GUEX indique que l'offre date de janvier 2015. Mais il est clair que si on peut vendre ce courant plus cher, on ne va pas s'en priver.

M. Marc MAILLARD propose à la commune de renégocier son offre.

M. André GUEX acquiesce.

► Mis aux voix, l'amendement au préavis 08/2015 proposé par la Commission des finances visant à amortir la somme de fr. 135'000.- dès la fin des travaux et sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires/Bâtiments » (no 230.3312) est accepté à la majorité moins deux avis contraire et dix abstentions.

► Mis aux voix, le préavis 08/2015 est accepté à la majorité sans avis contraires ni abstentions.

5. Préavis 10/2015. Collecteurs secteur Etavez.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Pierre CURCHOD donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Stephan LEONI donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Marc MAILLARD, sans vouloir remettre en question le préavis en cause, demande pour quelles raisons la commune avance de l'argent au SAF sans prélever d'intérêt.

M. Jean-Pierre SUEUR, syndic, précise qu'il s'agit du second cas de cette nature, le premier étant le giratoire de Rionzi. En l'occurrence, il s'agit d'un simple tube qui est en attente. On a donc procédé ainsi dans un souci d'égalité de traitement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- Mis aux voix, le préavis 10/2015 est accepté à la majorité sans avis contraires mais avec une abstention.

6. Actualités et communications de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR à propos des réserves de zones à bâtir de la commune.

Cette présentation est jointe au présent PV.

La parole est donnée à M. Jacques MARCHAND, municipal et remplaçant de M. Michel ODIER, au nom duquel il s'exprime, répondant à une question de M. André MULLER à propos des pavés devant la Banque Raiffeisen et des arbres installés dans les giratoires.

Le texte de cette réponse est joint au présent PV.

La parole est donnée à M. Bernard CHABLOZ, municipal, à propos de la gestion des déchets (nouvelle politique adoptée par la Municipalité dans sa séance du 10 août 2015)

Cette présentation est jointe au présent PV.

M. André MULLER intervient à propos des plastiques...

M. Bernard CHABLOZ répète que les agriculteurs sont une entreprise et que les entreprises doivent éliminer elles-mêmes leurs déchets. Les bennes sont faites pour les déchets des ménages. Bien entendu, pour une balle de plastique, on ne va pas vous chipoter. Mais si vous vous présentez à la déchèterie avec une kyrielle de balles de plastique, ce n'est pas admissible. Il s'agit de déchets industriels.

M. André MULLER souhaite qu'on fasse preuve de logique et de bon sens, étant donné qu'on paie déjà une taxe de 200 francs.

M. Bernard CHABLOZ rappelle que la taxe forfaitaire est là pour payer les infrastructures. C'est aussi un geste de solidarité.

M. Christophe BLANC tient à remercier la Municipalité pour avoir pris en compte les attentes exprimées par les citoyens.

M. Bernard CHABLOZ associe à ces remerciements le Service technique communal et, en particulier, M. Porchet.

7. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Le Président attire l'attention du Conseil sur le calendrier 2016 qui a été distribué. Prière à chacune et à chacun d'agender les dates des séances, des commissions et du Bureau. L'installation et l'assermentation des autorités est fixée au 15 juin 2016. Et le souper de fin de législature au 30 juin 2016.

Il rappelle aussi l'obligation faite à chaque élu(e) de prendre part aux séances. Si une commission doit siéger à moins de 5 membres, la qualité des débats s'en ressent.

D'ici le 30 juin 2016 et conformément à l'art. 25 du Règlement du Conseil et en collaboration avec le Greffe, les documents qui accompagnent les convocations seront remis aux Conseillères et Conseillers sous forme électronique, à l'exception des documents trop volumineux (plans de quartier et autres). Les élu(e)s qui en feront explicitement la demande pourront toutefois disposer de ces documents sous la forme imprimée.

Le Président adresse ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de l'inauguration du site du Mottier, transformant le préau en une place de village animée durant trois jours.

8. Propositions individuelles et divers

M. Gérard MOJON attire l'attention des Conseillères et Conseillers sur l'importance du périmètre compact présenté par le syndic. Le travail accompli est essentiel. La tâche était compliquée. La LAT 2 sera deux fois pire que la LAT 1. Le potentiel de mécontentement est immense. Certaines communes doivent expliquer à leurs citoyens que leurs terrains vont repasser en zone agricole, le prix des parcelles baissant de 300 francs à 15 francs. Certains pensent que la Conseillère d'Etat en charge du dossier dispose d'une marge de manœuvre. Elle s'est à chaque fois fait retoquer par Berne, par exemple dans le cadre du chemin de fer Nyon-St-Cergues-Morez. S'agissant de la commune, il était très habile de jouer sur le périmètre compact, de le déplacer un tout petit peu. C'est un coup de maître. Contrairement aux usages, le document est signé de Mme de Quattro en personne. On s'est enlevé une énorme épine du pied. Félicitations !

M. Marc MAILLARD apprécie l'uniformisation de la ligne graphique des documents communaux mais il aimerait savoir pourquoi on a renoncé aux armoiries sur ces papiers officiels.

M. Jean-Pierre SUEUR explique que cette nouvelle ligne graphique sera utilisée par tous les services, dont la mention complète le logo. Les armoiries ne disparaîtront pas dans tous les cas.

M. Marc MAILLARD revient à la charge : quelle réflexion a conduit à la suppression des armoiries?

M. Jean-Pierre SUEUR indique que la présence des armoiries n'était pas impérativement requise et que la Municipalité a tranché dans ce sens.

M. Eric MENETREY suggère qu'on a voulu économiser le rouge dans les imprimés...
(*rires dans la salle...*)

M. Nicolas MOJON demande ce qui se passe quand une commission ne peut siéger à cinq membres, parce qu'un membre ne se présente pas ou ne trouve pas de remplaçant.

Le Président répond que trois membres au minimum doivent être présents. Le Bureau en convoque chaque fois cinq ainsi que trois suppléants. Le nouveau Règlement signale que le membre défaillant doit être explicitement mentionné dans le rapport.

Mme Laurence MULLER-ACHTARI aimerait connaître les suites qui vont être données au rapport de la Commission « Châtaignier ».

M. André GUEX répond que ce rapport n'a pas été relégué au fond d'un tiroir. Il va incessamment arriver au-dessus de la pile.

M. Olivier WEBER revient sur le préavis voté le 27 avril concernant les travaux (collecteur et autres) prévus au chemin Doucy. Pour quelles raisons ces travaux ont-ils été différés au mois d'octobre ?

M. Jacques MARCHAND répond que les travaux ont été repoussés au 12 octobre en raison de problèmes de coordination de dates dus à la construction des immeubles.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président remercie chacune et chacun de sa présence. Il donne rendez-vous au 8 octobre et au 18 octobre à celles et ceux qui ont été convoqués pour les élections et à toutes et tous au 26 octobre pour la prochaine séance ordinaire du Conseil.

La séance est levée à 22 heures.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le président :

Le secrétaire :

Antoine Chamot

Joël Guillet

Le Mont, le 8 octobre 2015